

Appel candidatures à la Vice-Présidence du Secteur Wallon

Notre Vice-Présidente, Céline Neuprez, nous a récemment informés vouloir démissionner de ses mandats syndicaux à partir du 5 octobre 2024.

L'art.45 §3 du ROI du Secteur wallon, validé par le congrès extraordinaire du 13 avril 2023, stipule que : « En cas d'absence définitive, l'instance compétente pourvoit au remplacement dans un délai de 3 mois. »

Il y a donc lieu de pourvoir dans ce délai au remplacement de la Camarade Céline Neuprez dans les instances sectorielles régionales et wallonnes. Nous tenons tout particulièrement à remercier Céline pour ses années d'investissement et de militantisme dans notre organisation.

Pour rappel il s'agit d'un mandat exclusivement dédié à l'Interrégionale du Centre-Sud-Est en respect de l'art. 50 du ROI du Secteur wallon qui stipule que :

« Afin de répartir équitablement les mandats entre les 4 (Inter)Régionales, le(la) Président(e), le(la) Secrétaire général(e) wallonne et les deux Vice-Président(e)s appartiennent à des entités régionales différentes au sens de l'article 5.

Le premier Vice-Président est le plus ancien rentré en fonction au Secrétariat ou au Bureau exécutif wallon. Si ces critères ne permettent pas de les départager, on choisira le plus âgé.

De plus, les instances wallonnes doivent tendre vers la parité de genre. Le Secrétariat wallon veillera au respect de ce principe lors des dépôts de candidatures. »

Appel à candidatures est donc lancé pour élire un.e remplaçant.e à la Vice-Présidence wallonne.

L'art. 47 du même ROI mentionne les conditions à remplir pour qu'une candidature soit valable, à savoir :

« Le(la) candidat(e) doit :

- Être présenté(e) par sa Régionale (au sens de l'article 5) et par le Secrétariat wallon pour le détaché police élu ;

- Compter au moins 5 ans d'affiliation dans une Section syndicale (au sens de l'article 3) ;

- Être nommé(e) à titre définitif, ou disposer d'un contrat de travail à durée indéterminée, dans une des administrations du Secteur (au sens de l'article 2), à l'exception des Secrétaires généraux qui doivent être nommés à titre définitif. »

Les candidatures doivent être envoyées à l'attention d'Olivier Nyssen, Secrétaire général au plus tard pour le 12 novembre à 10h à l'adresse mail suivante : olivier.nyssen@cgsp.be